

PERMIS CE



Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

Type de public

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

Pré-requis

- Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Etre titulaire du permis B et C en cours de validité et être âgé de 21 ans.
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route, si dernier permis plus de 5 ans.

Durée

105 h sur 3 semaines (35 h/semaine)

Objectifs

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Obtenir le permis de conduire catégorie CE.

Méthodes pédagogiques

- Cours théoriques et pratiques.
- Sur piste privée pour la maniabilité
- Sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

Validation des acquis

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Dispositif de suivi

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Programme détaillé de formation

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 : EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec l'ensemble de véhicules

COMPETENCE 3 : APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DE L'ENSEMBLE DE VEHICULES DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite